

Collectif National contre les Franchises Médicales*

www.contre-les-franchises.org/

rassemblement
lundi 12 novembre

> 18h00 <

devant le Sénat

15 avenue de Vaugirard

Métro Saint Sulpice

RER B Luxembourg

* AC le feu-Act Up Paris-AIDES-Alternative libertaire-Alter Ekolo-Appel contre la Franchise-Association de défense des malades invalides et handicapés (AMI)-Association des Médecins Urgentistes de France (Amuf)-Association Nationale des Médecins Référents (AMedRef)-ATTAC France-CADAC-Collectif féministe Ruptures-Collectif « La Santé n'est pas une marchandise »-UD CGT Paris-CGT de l'administration centrale des Affaires sociales-CGT de l'assistance publique-Collectif des jeunes médecins contre les franchises-Collectif des Médecins Généralistes pour l'Accès aux Soins (CoMéGas)-Comité des familles pour survivre au sida-CNDF-Confédération paysanne-Convergence citoyenne-Convergence Nationale des Collectifs de Défense et de Développement des Services publics-Coordination des Collectifs unitaires anti-libéraux-Coordination Nationale des Comités de Défense des Hôpitaux et Maternités de Proximité-Coordination Femmes Egalité-Femmes solidaires-Fondation Copernic-FSU-Homosexualités et socialisme-LCR-Les Alternatifs-Les Verts-LMDE-L.O.-Mars-Gauche républicaine-Médecins du monde -MJS-Mouvement français pour le planning familial-Mouvement jeunes communistes de France (MJCF)-Mouvement national des chômeurs et précaires (MNCP)-MRC-Mutuelle générale de l'équipement et des territoires (MGET)-Mutuelle nationale des fonctionnaires des collectivités territoriales(MNFCT)-Onsil -PCF-PS-PCOF-PRCF-PRS-Résistance sociale-Sidaction-SNCDS-SNES-SNICS-FSU-Snuipp-FSU-Sud Education-Syndicat de la Médecine Générale (SMG)-Syndicat des médecins inspecteurs de santé publique (SMISP)-Syndicat national des médecins de PMI(SNMPMI)-Syndicat national des professionnels de santé au travail(SNPST)-Union confédérale des médecins salariés de France (UCMSF)-Union des étudiants communistes (UEC)-Union des Familles laïques (UFAL)-Union fédérale Sud Protection Sociale-Union fédérale Sud Santé Sociaux-Union nationale alternative mutualiste (UNAM)-Union nationale des étudiants de France (UNEF)-Union nationale des groupements mutualistes solidaires (UNGMS)-Union nationale des retraités et des personnes âgées (UNRPA)-Union syndicale de la psychiatrie (USP)-Union syndicale des médecins de centre de santé(USMCS)-Union syndicale Solidaires





REFUSONS LA TAXE SUR LES MALADES!

A l'Assemblée Nationale, la droite a voté les franchises médicales. Mobilisons-nous pour que le Sénat revienne sur ce vote lors du débat qui s'ouvrira le 12 novembre.

Avec les franchises, les malades paient pour les malades

D'abord présentées pour combler le déficit de la Sécu, aujourd'hui justifiées pour traiter des maladies graves (Alzheimer, cancer et soins palliatifs) les franchises s'ajouteraient à ce que les assurés sociaux payent déjà. De lois en décrets, sous prétexte de « responsabilisation », de « trou » de la sécu... – on paye toujours plus pour se soigner. 1967 déjà le ticket modérateur – non remboursé par la Sécu – devait diminuer la surconsommation médicale. Depuis, du forfait hospitalier au forfait par consultation en passant par les dépassements, ce qui reste à payer pour se soigner est de 240 à 400 euros en moyenne par personne et par an. Et pour 900 000 d'entre nous : 1 000 euros ! Pour beaucoup, c'est impossible. De plus, les franchises remettront en cause la prise en charge à 100% des pathologies graves. Elles s'appliqueront aux adultes handicapés, dont l'allocation (621€/mois) est supérieure au plafond de la CMU.

Plus ça va, plus on fait payer les malades

Comme pour les lunettes et les dents, ceux qui n'ont pas les moyens renonceront à certains soins.. Les franchises sont socialement injustes, économiquement inefficaces et dangereuses pour la santé publique. Le ticket modérateur et le forfait hospitalier peuvent, dans certaines limites, être pris en charge par les mutuelles. Pas les franchises. Le montant de la franchise n'est pas dans la loi. Il peut être modifié à tout instant. Au début c'est un plafond de 50€, mais après... On voit ce qui s'est passé : le forfait hospitalier était à sa création de 3 €, il atteint maintenant 16€/jour ! Les dépassements d'honoraires, ces franchises occultes, devaient rester « raisonnables », mais aujourd'hui peuvent atteindre plusieurs milliers d'euros pour une opération. Peu à peu les dépenses non remboursées augmentent.

Les franchises mettent fin à la solidarité et aux principes fondateurs de la Sécu

Parce que – riches ou pauvres, jeunes ou vieux... – nous devons tous être égaux dans l'accès aux soins, la France a créé la Sécurité sociale en 1945. Le principe en est simple : chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins. À l'opposé de ce système solidaire, celui des assurances : selon le niveau – et donc le prix – du contrat, la couverture varie. Ainsi, se développe une médecine à plusieurs vitesses.

Le financement solidaire pour améliorer notre système de santé

D'abord améliorer la prévention : conditions de vie, de travail, d'environnement, d'alimentation... sont autant de pistes pour réduire la fréquence de nombreuses maladies (cancer, du diabète, et peut-être même Alzheimer.) Notre pays n'a jamais été aussi riche. Alors débattons de la part des richesses dévolue à la santé. Soit multiplier les cadeaux fiscaux aux plus favorisés et les exonérations de cotisations pour les employeurs. La « minitaxe » sur les stock-options—10 fois moindre que les 3 milliards d'euros qu'aurait rapporté une cotisation à la hauteur de celle sur le travail — ne trompe personne! Soit partager les richesses pour maintenir une Sécu fondée sur la solidarité. C'est un choix de société.

**Signez la pétition en ligne :
www.appelcontrelafranchise.org/**

